



Dix conseils

pour améliorer votre mieux politique de confidentialité en ligne

et la transparence de vos pratiques en matière de protection de la vie privée

Les organisations assujetties à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) doivent faire en sorte que toute personne ait facilement accès à des renseignements précis sur leurs politiques et leurs pratiques concernant la gestion des renseignements personnels. L'adoption d'une bonne politique de confidentialité est l'un des principaux moyens dont disposent les organisations pour s'acquitter de cette obligation, gagner la confiance du public et fidéliser leur clientèle.

COMMUNIQUEZ L'INFORMATION UTILE AUX UTILISATEURS OU CLIENTS



01:
Adaptez votre politique de confidentialité à vos activités

Évitez de copier des modèles et d'utiliser des clichés. Votre politique devrait être adaptée à votre organisation.

01



02:
Soyez précis et communiquez l'information utile

Indiquez clairement les renseignements personnels qui sont recueillis et à quelle fin. Si vous communiquez des renseignements personnels à des tiers, expliquez qui ils sont ou quels services ils fournissent.

02



03:
Ne vous contentez pas de faire état de l'utilisation de témoins

Il est recommandé d'expliquer comment les témoins et les technologies similaires peuvent être utilisés sur votre site, mais ce n'est pas suffisant. Les utilisateurs veulent aussi apprendre comment les renseignements qu'ils fournissent – en ligne et hors ligne – seront utilisés ou communiqués.

03



04:
Présentez les options au chapitre de la protection de la vie privée

Renseignez vos clients sur les options que vous offrez pour la collecte, l'utilisation ou la communication de leurs renseignements (p. ex. refus que leurs renseignements personnels soient utilisés à des fins de marketing) et expliquez clairement comment ils peuvent exercer ces choix.

04



05:
Expliquez les modalités d'accès

Expliquez clairement comment les utilisateurs peuvent avoir accès aux renseignements personnels détenus par votre organisation à leur sujet et demander la correction ou la suppression de ces renseignements.

05



06:
Mettez régulièrement à jour l'information en ligne concernant la protection de la vie privée

Assurez-vous que votre politique de confidentialité et les autres avis reflètent vos pratiques actuelles de gestion de la vie privée. En cas de mise à jour de l'information, faites-le savoir.

06

FOURNISSEZ LES COORDONNÉES DE VOTRE ORGANISATION



07:
Assurez-vous qu'il est facile de communiquer avec vous

Proposez plusieurs options pour communiquer avec votre organisation concernant la protection de la vie privée afin que les utilisateurs puissent facilement poser des questions, formuler des plaintes ou demander l'accès à leurs renseignements personnels. Assurez-vous que ces renseignements sont accessibles à un ou plusieurs endroits en évidence dans votre site Web.

07

RENDEZ L'INFORMATION ACCESSIBLE



08:
Assurez-vous que l'information sur la protection des renseignements personnels est facile à trouver

Placez à un endroit en évidence sur votre page d'accueil un lien donnant accès à votre politique de confidentialité. Mais ne vous arrêtez pas là – donnez de plus amples renseignements « juste à temps » lorsque les utilisateurs du site Web peuvent avoir une décision à prendre ou se poser une question concernant la protection de la vie privée.

08



09:
Utilisez un langage clair

Évitez d'employer un jargon juridique. Expliquez vos pratiques de manière à vous faire comprendre par l'utilisateur moyen qui consulte votre site. Assurez-vous que le document est aussi court que possible, tout en fournissant l'information dont les gens ont besoin.

09



10:
Structurez votre politique de manière à en faciliter la consultation

Portez attention à la convivialité de votre politique de confidentialité. Vous pouvez envisager de la diviser en sections pertinentes comportant des titres clairs, intégrer une table des matières renfermant des hyperliens, ou un sommaire ou une foire aux questions.

10

Pour en savoir plus

Visitez notre Guide à l'intention des entreprises et des organisations : http://www.priv.gc.ca/information/guide_f.asp

priv.gc.ca
1-800-282-1376

@priveepivacy



Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada